



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°736) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES, BERLIOZ ET
L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE-MIQUEL, A
L'ASSOCIATION «COLLECTIF COSA SENTO »,
A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-348
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Collectif Cosa Sento » représentée par sa Présidente, Louise ADAM, domiciliée 15 rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, d'organiser des répétitions, en salle Berlioz le 9 septembre de 14h30 à 21h30, le 10 septembre : 14h à 21h, le 19 septembre de 11h à 18h, le 24 septembre 2021 de 14h à 21h, à l'auditorium pour des répétitions le samedi 11 septembre de 14h à 18h, le 12 septembre de 11h à 18h, le 26 septembre de 11h à 18h, les 28 et 29 septembre de 20h à 23h et pour des spectacles, le 1^{er} octobre de 14h à 23h (spectacle à 20h) et le 2 octobre 2021 de 11h à 20h (spectacle à 16h) ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Collectif Cosa Sento » représentée par sa Présidente, Louise ADAM, domiciliée 15 rue Jacques Hillairet, 75012 Paris, une convention de location de salles, pour un montant de 424,08 € T.T.C. (quatre-cent vingt-quatre euros et huit centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaire, afin d'organiser des répétitions, en salle Berlioz le 9 septembre de 14h30 à 21h30, le 10 septembre : 14h à 21h, le 19 septembre de 11h à 18h, le 24 septembre 2021 de 14h à 21h, à l'auditorium pour des répétitions le samedi 11 septembre de 14h à 18h, le 12 septembre de 11h à 18h, le 26 septembre de 11h à 18h, les 28 et 29 septembre de 20h à 23h et pour des spectacles, le 1^{er} octobre de 14h à 23h (spectacle à 20h) et le 2 octobre 2021 de 11h à 20h (spectacle à 16h) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8934H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021